



Plan Qualité de l'Air - Restrictions de circulation véhicules particuliers, véhicules utilitaires légers, deux-roues motorisés

Réduire la pollution liée aux véhicules légers et deux-roues motorisés



Objectif

Rajeunir le parc circulant à Paris et le rendre moins polluant en interdisant la circulation des véhicules les plus anciens, sur l'ensemble du territoire hors boulevard périphérique, hors bois, les jours ouvrés.

Calendrier

Dès juillet 2016 pour les véhicules les plus anciens (classe 1*).

Contexte

Les véhicules particuliers :

Les Parisiens sont propriétaires de près de 550 000 véhicules. Parmi eux, moins de 90 000 véhicules sont classés 1*, et moins de 25 000 classés 2*, ce qui représente, respectivement, 1 véhicule sur 7 et 1 véhicule sur 25. Moins de 1% des franciliens ayant un véhicule classé 1* ou 2* circule, en semaine, sur Paris. Cela correspond à moins de 30 000 véhicules classés 1*, et environ 11 000 véhicules classés 2*.

Les véhicules utilitaires légers :

Il y a moins de 7000 véhicules utilitaires légers classés 1* immatriculés à Paris, et moins de 10000 classés 2*. Ce qui correspond respectivement à 1 véhicule sur 17 et 1 véhicule sur 13. Aujourd'hui, environ 760 000 VUL sont immatriculés en Ile de France dont 110 000 à Paris, 300 000 en petite couronne et 350 000 en grande couronne. Entre 5 et 6% de l'ensemble de ces véhicules sont classés 1* et entre 8 et 9% sont classés 2*.

Les deux-roues motorisées :

6% du parc parisien de motocyclettes est classé 1* (moins de 10000 véhicules), et 21% est classé 2* (environ 30000 véhicules). Le parc francilien de deux-roues motorisés (<50 cm³) est composé de façon identique au parc parisien : 6 à 7% des véhicules sont classés 1*, et 20 à 22% sont classés 2*. Aujourd'hui, environ 150 000 motocyclettes sont immatriculées à Paris, 230 000 en petite couronne et 250 000 en grande couronne.



Classes de véhicules :

Véhicule particuliers et utilitaires légers (VP - VUL)

Classe 1 * : Véhicule essence ou diesel pré-euro, euro 0 ou euro 1 (mis en service avant le 1er janvier 1997).

Classe 2 * : Véhicule diesel euro 2 (classe2) (mis en service avant le 1er janvier 2001).

Classe 3 * : Véhicule diesel euro 3 (mis en service avant le 1er janvier 2006).

Classe 4 * : Véhicule essence ou diesel euro 4 (mis en service avant le 1er janvier 2011).

Deux-roues motorisés (2RM)

Classe 1 * : mis en service avant le 1^{er} juin 2000.

Classe 2 * : mis en service avant le 1^{er} juillet 2004.

Classe 3 * : mis en service avant le 1^{er} juin 2015.

Enquête Global Transport 2010, parc immatriculé du Ministère de l'Ecologie

